



NOTIFIE LE 21 MARS 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrêté mis en ligne le 21 mars 2023

Fôle aménagement, ingénierie, services techniques/CS

ARRETE DU MAIRE DE LIBOURNE

Du 16 mars 2023

ST/A-2023-198

Le Maire de Libourne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 mars 1982,

Vu l'arrêté municipal du 20 juillet 1972 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement en ville,

Vu la délégation de fonctions et de signature attribuée à M. Bilal HALHOUL, conseiller municipal délégué à la voirie, à la propreté, au Centre Technique Municipal et au plan communal de sauvegarde, par l'arrêté en date du 1^{er} septembre 2022,

Vu l'arrêté du 25 Février 1974 réglementant les horaires de livraisons en ville,

Vu la nécessité de faciliter les livraisons devant le n°10 avenue du Maréchal Foch, il est nécessaire de créer un emplacement de stationnement « arrêt livraison »,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE :

ARTICLE 1° - A compter du 31 mars 2023, une zone de stationnement sera réservée pour les livraisons du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 devant le n°10 avenue du Maréchal Foch.

ARTICLE 2° - Le Directeur Général des services de la Ville, le Chef de la Police Municipale et le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3° - cet arrêté est susceptible de faire l'objet :

- ✓ d'un recours administratif pris en la forme d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte
- ✓ d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de la notification de l'acte attaqué

Fait et arrêté en l'Hôtel de Ville de Libourne le seize mars deux mille vingt trois

Pour le Maire par délégation
Le conseiller délégué à la voirie,
à la propreté,
au Centre Technique Municipal
et au plan communal de sauvegarde
Bilal HALHOUL



Signé électroniquement par : Bilal Halhouli
Date de signature : 21/03/2023
Qualité : Parapheur B Halhouli Libourne